

# Parascolaire



## Les enjeux syndicaux et l'action du SIT dans le secteur parascolaire



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

# Le SIT et le secteur parascolaire

## Le secteur parascolaire

Le secteur parascolaire est en pleine évolution. Les besoins de la population évoluent et augmentent. Le GIAP engage chaque année des animatrices-teurs. Les conditions de travail sont régies par le statut du personnel, qui diffèrent selon qu'on est animateur-trice ou remplaçant-e. Les conditions restent difficiles, avec des horaires coupés et des revenus peu élevés, alors que les tâches exigent de nombreuses compétences.

Le syndicat SIT défend le personnel parascolaire. C'est d'autant plus important que le personnel est dispersé en petits groupes dans de très nombreux lieux de travail isolés les uns des autres.

## Pourquoi se syndiquer ?

- ▶ Parce que sans syndicat, le personnel est seul face à son employeur : le syndicat est un espace collectif de défense des droits du personnel.
- ▶ Parce que cela renforce l'action du syndicat, et que seule la solidarité entre collègues nous permet d'œuvrer ensemble pour l'amélioration de vos conditions de travail et faire face aux tentatives de revenir sur nos acquis.
- ▶ Parce que ce n'est pas cher et que cela peut rapporter gros : la cotisation est proportionnelle au salaire, soit entre 17 et 23 francs par mois pour les animatrices-teurs. Elle donne droit à la défense collective et individuelle, y compris devant le tribunal administratif, ainsi qu'aux congés et aux formations syndicales, etc.

## Enjeux syndicaux

Le syndicat s'engage pour :

- ▶ Améliorer les conditions de travail en termes de postes, d'horaires, de revenus, de retraite, etc.
- ▶ Assurer des conditions qui permettent à chacune de travailler dans un climat de respect et de tolérance pour assurer un accueil et un encadrement de qualité aux enfants confiés.

## L'action du SIT dans le parascolaire :

### Action collective :

- ▶ Un comité SIT GIAP fort et très actif composé de militant-es qui s'organisent quant aux enjeux syndicaux et défendent vos intérêts auprès de la direction.
- ▶ Grâce aux mobilisations des dernières années et aux délégué.es du personnel à la commission paritaire nous avons obtenu 30 minutes supplémentaires rémunérées pour les animateurs-trices dès la rentrée 2022.
- ▶ Pendant la période COVID nous avons obtenu le paiement d'heures non travaillées après des négociations avec la direction.
- ▶ L'intervention des militant-es du SIT a contribué à l'obtention de plusieurs primes en période covid.
- ▶ Anciennement, le SIT a négocié l'introduction d'un 13<sup>e</sup> salaire pour le personnel du GIAP, suite à son introduction à l'État.
- ▶ Dans les statuts du personnel, de 2013, les syndicats ont obtenu le paiement des remplacements et des formations au tarif contractuel.
- ▶ Il organise des formations syndicales et des assemblées du personnel.
- ▶ Le SIT se bat pour une réévaluation de fonction afin d'augmenter les salaires des animateurs-trices et des RSE.

► Au sein du Cartel intersyndical, le SIT se bat chaque année pour obtenir le respect des accords, le versement des annuités et de l'indexation des salaires.

► A travers le SIT, les délégué-e-s du personnel à la commission paritaire ainsi que la déléguée à la commission santé sécurité se forment.

► Le SIT se bat pour défendre vos droits syndicaux : augmentation des panneaux d'affichages, défense du droit à être accompagné-es lors d'entretiens avec la direction, etc.

## Défense individuelle :

► Le SIT intervient régulièrement auprès de la direction pour défendre des collègues individuellement. Nombreuses sont celles-et ceux qui peuvent témoigner de l'utilité d'avoir cet appui face à la direction, dans les situations problématiques les plus diverses : résiliations, conflits, évaluations contestées, transferts, maladies, etc.

## Le SIT c'est :

► 10'000 membres de tous les secteurs d'activités et toutes les professions ;

► Un syndicat très représentatif dans les services publics et subventionnés, du social, de la petite enfance et de la santé,

► Un syndicat indépendant de tout parti politique, de toute autorité publique, et de toute confession religieuse ;

► Un syndicat démocratique et participatif, où les comités de salarié-e-s définissent la politique syndicale ;

► Un syndicat très actif au sein du Cartel intersyndical de la fonction publique, acteur important des négociations centrales avec les autorités politiques (salaires, postes, conditions de travail, défense des prestations) ;

► Un syndicat qui défend les principes suivants :

- la défense des emplois les plus précaires ;
- des droits égaux pour tou-te-s les travailleurs-euses, quelles que soient leur origine, leur nationalité ou leur résidence ;
- la promotion dans les faits de l'égalité entre femmes et hommes ;
- la citoyenneté politique et sociale pour tou-te-s ;
- une meilleure répartition du travail et des richesses produites contre les injustices sociales.

► Le SIT est une association. Pour assurer son indépendance, il est financé uniquement par les cotisations de ses membres. Celles-ci permettent d'assurer les activités :

- actions syndicales, publications, formation syndicale ;
- les infrastructures (secrétariat, salles de réunions, machines) ;
- le salaire des permanent-e-s syndicaux-ales.

► Le barème de la cotisation syndicale met en pratique concrètement le principe de la solidarité : il est proportionnel au salaire. La cotisation syndicale est déductible des impôts.

## Le SIT au service de ses membres :

- Défense et protection juridique liées au droit du travail
- Caisse de chômage syndicale
- Fonds de grève

- Formation syndicale
- Informations et publications
- Impôts : remplissage des feuilles de déclaration d'impôts

# Une question, des infos ? ...un site internet, des permanences

## ► Permanences syndicales :

- sans rendez-vous pour une information, un conseil, ouvertes aux personnes non syndiquées
- mardi de 9h à 12h et mercredi de 14h à 17h

## ► Réception téléphonique :

- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 022 818 03 00

**Tous les horaires sont susceptibles d'être modifiés ; pour les vérifier, veuillez consulter le site internet ou nous téléphoner.**

## ► Rendez-vous personnalisés pour les membres

[www.sit-syndicat.ch/horaires](http://www.sit-syndicat.ch/horaires)



## OUI, J'ADHÈRE AU SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

Nom(s) \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_ Permis \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ N°AVS \_\_\_\_\_

C/O (nom inscrit sur la boîte aux lettres) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Employeur/Entreprise \_\_\_\_\_ (Département / service) \_\_\_\_\_

Profession exercée \_\_\_\_\_ Taux d'occupation \_\_\_\_\_ % Salaire brut \_\_\_\_\_

Je désire payer ma cotisation tous les **2 - 3 - 4 - 6 - 12** mois (entourer ce que vous choisissez)

Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Merci de retourner le bulletin rempli au syndicat SIT :